



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2007-2008

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario

ISSN 1718-7273 (Imprimé)
ISSN 1718-7281 (En ligne)

This document is available in English.



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2007-2008	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Vue d'ensemble du ministère	4
Stratégies et activités clés	5
Contribution du ministère aux priorités et résultats clés du gouvernement	7
Réalisations clés du ministère	8
Mesures de la performance	10
Organigramme du ministère	13
Législation	14
Organismes, conseils et commissions	14
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE	15
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2007-2008	15
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	17
ANNEXE I : RAPPORTS ANNUELS 2005-2006 et 2006-2007	18
Tableau 1 : Dépenses ministérielles 2005-2006	18
Tableau 2 : Dépenses ministérielles 2006-2007	20



Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2007-2008

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario



PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2007-2008

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vue d'ensemble du ministère

Les activités du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO) s'inscrivent dans le cadre de la priorité générale du gouvernement qui est de servir l'intérêt public.

Le SAAO est responsable des affaires autochtones au sein du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, il est chargé de l'élaboration des politiques concernant les affaires autochtones ainsi que de l'établissement de relations avec les communautés autochtones. Il coordonne aussi les initiatives interministérielles se rapportant aux Autochtones ainsi que les échanges multilatéraux. Le SAAO a pour tâche de diriger les nouvelles initiatives gouvernementales en matière d'affaires autochtones et d'aider les ministères dans leurs domaines de responsabilités particulières.

Depuis que le gouvernement a annoncé la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones, en juin 2005, le SAAO fait face à un certain nombre de nouveaux débouchés et défis. La mise en œuvre de cette nouvelle politique dans le domaine des affaires autochtones, prévoyant toute une batterie de mesures de mise en œuvre, s'est accompagnée de la restructuration du Secrétariat en vue de focaliser les ressources financières et humaines sur les domaines de priorité énoncés par la nouvelle politique gouvernementale.

Pour répondre à ces défis et perspectives ainsi qu'à la demande accrue à l'endroit du gouvernement pour qu'il trouve des solutions efficaces et durables aux questions autochtones, au cours du présent exercice, la SAAO entend renforcer son rôle de leader et sa capacité d'élaborer des politiques.



STRATÉGIES ET ACTIVITÉS CLÉS

Les stratégies et activités clés du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO) sont les suivantes :

Stratégie – Négociations

Activité – Revendications territoriales et autres questions territoriales

Le SAAO se livre aux activités suivantes sur le plan des revendications territoriales et autres questions territoriales :

- il mène des négociations au sujet des revendications territoriales et met en œuvre les ententes de règlement sur les revendications territoriales au nom de la province;
- il organise des consultations publiques, dans le souci de connaître les intérêts des Autochtones et des non-Autochtones;
- il instaure une plus grande certitude à l'égard des droits de propriété;
- il participe, au nom de l'Ontario, à des négociations sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones menées par le gouvernement fédéral, s'il y a lieu.

Si les circonstances historiques et la loi l'exigent, le SAAO participe aux négociations sur des revendications territoriales en vue d'atteindre un règlement qui :

- tient compte des intérêts des Autochtones et des non-Autochtones, déterminés lors de consultations publiques améliorées;
- instaure une plus grande clarté à l'égard des droits de propriété;
- remplit les obligations légales de l'Ontario;
- promeut l'harmonie sociale et le développement économique parmi les communautés visées par des revendications territoriales.

Stratégie – Coordination des affaires autochtones au sein du gouvernement

Activité – Élaboration de politiques et coordination

Le SAAO élabore des politiques et coordonne les affaires autochtones pour le gouvernement, par le biais des activités suivantes :

- il élabore des politiques dans le domaine des affaires autochtones, les coordonne et fournit des conseils;
- il gère et surveille la mise en œuvre des politiques gouvernementales, y compris les initiatives liées à la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones;
- il prodigue des conseils aux ministères partenaires concernant les politiques et les questions relatives aux affaires autochtones qui découlent de leurs mandats;
- il collabore avec le gouvernement au sujet des questions autochtones et lui donne des conseils à ce sujet;



- il coordonne l'intervention en cas d'urgence;
- il cerne les questions autochtones, coordonne le règlement mis en place et le gère.

Stratégie – Relations

Activité – Relations

Le volet du mandat du SAAO consacré à l'établissement de relations vise la création, la coordination et la gestion de relations constructives avec les peuples et organismes autochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Ce volet oriente les relations qu'entretient l'Ontario avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux et territoriaux à l'égard des affaires autochtones.

Les fonctions du SAAO liées à l'établissement de relations englobent la coordination des affaires autochtones, pour le gouvernement, dans les domaines suivants :

- coordination des relations avec les peuples autochtones;
- relations avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires;
- relations avec le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les peuples autochtones;
- exécution des programmes gouvernementaux et gestion des projets prioritaires pour les affaires autochtones ayant des répercussions à l'échelle du gouvernement.

Stratégie – Administration

Activité – Administration

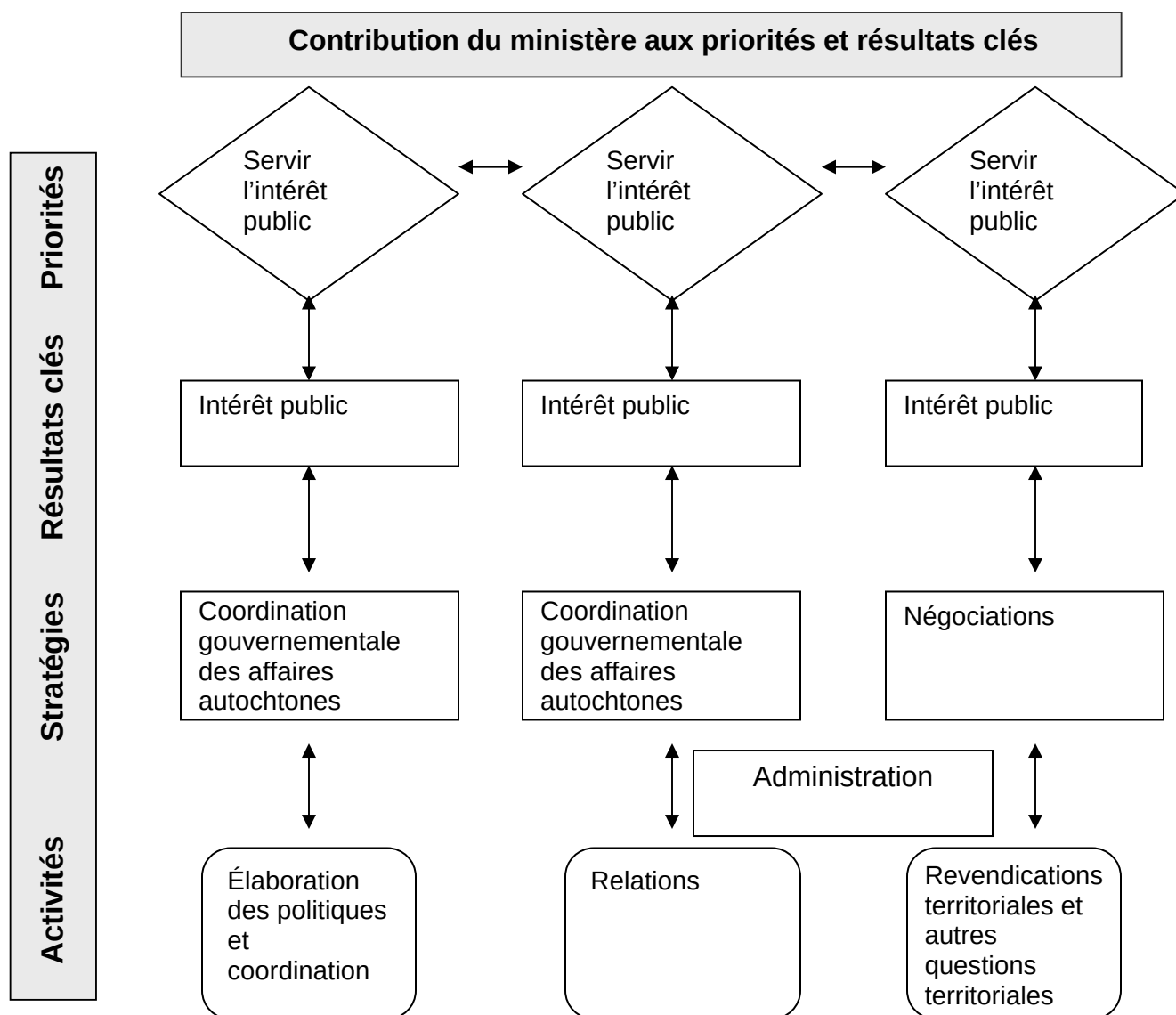
Les stratégies et activités clés sont soutenues par des services d'administration, qui incluent le Bureau du sous-ministre adjoint et du secrétaire des affaires autochtones, par l'Unité des communications et par l'Unité des services opérationnels. Les services juridiques sont assurés par la Direction des services juridiques.

Les services d'administration sont essentiels à la réalisation de la vision et des objectifs du Secrétariat : ils assurent au gouvernement et à ses ministères le soutien dont ils ont besoin, et ils contribuent à la croissance économique et à l'autonomie des communautés autochtones, qui leur ouvriront des portes et garantiront un avenir à leurs enfants et à leurs jeunes.



CONTRIBUTION DU MINISTÈRE AUX PRIORITÉS ET RÉSULTATS CLÉS DU GOUVERNEMENT

Le Budget des dépenses et la planification axée sur les résultats du Secrétariat s'inscrivent dans le cadre de la priorité de servir l'intérêt public. Ses activités principales ont toutes un lien direct avec la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones annoncée par le gouvernement en juin 2005. De même, il appuie les priorités du gouvernement par son rôle directeur et sa responsabilité quant à la mise en œuvre de la nouvelle approche.





RÉALISATIONS CLÉS DU MINISTÈRE

Au cours de l'exercice 2006-2007, le SAAO a continué de progresser quant aux initiatives décrites dans la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones, notamment les processus de relations bilatérales et tripartites tels que le Forum des relations intergouvernementales.

En partenariat avec la nation Nishnawbe Aski, l'Ontario a mis sur pied la Table du Nord, un forum à caractère politique visant à faire face aux défis associés à la quête de la prospérité et du bien-être dans le Nord. En avril 2007, le gouvernement provincial et la nation Nishnawbe Aski ont signé la Lettre d'entente politique sur la Table du Nord.

La troisième rencontre annuelle entre le premier ministre, le ministre délégué aux Affaires autochtones et les chefs autochtones a eu lieu en février 2007.

Le SAAO a publié le *Projet de lignes directrices à l'intention des ministères concernant les consultations avec les peuples autochtones sur les droits ancestraux et les droits issus de traités* en juin 2006. Ce document a été remis à divers groupes autochtones pour examen. Le SAAO a entamé une période d'engagement avec les peuples autochtones et les parties prenantes non autochtones afin de recevoir leurs observations sur le Projet de lignes directrices. Le Secrétariat a également mis à contribution les ministères et les sociétés d'État de toute la fonction publique de l'Ontario et offert de la formation et des conseils sur des questions relatives à la consultation et à la participation des peuples et communautés autochtones.

En prévision du rapport sur l'enquête sur Ipperwash, le SAAO a mis sur pied une unité qui travaillera au sein du Secrétariat et dirigera l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de la réponse du gouvernement au rapport d'enquête.

Le SAAO a continué de faire des progrès dans le règlement des revendications et autres questions territoriales. Ces questions mettent souvent en jeu des négociations, qui ne découlent pas nécessairement d'une obligation juridique, en vue d'établir des terres à ajouter à une réserve, aux fins d'accommoder la croissance démographique ou le développement économique d'une communauté.

En octobre 2006, le SAAO a mis la dernière main au règlement de la revendication territoriale de la Première nation de Sand Point. Les négociations du SAAO ont également mené à la mise en œuvre fructueuse de consultations publiques pour la Première nation de Fort William en novembre 2006 et pour celle de Michipicoten en décembre 2006.

Le Secrétariat a continué de réaliser des progrès dans 11 dossiers relatifs à des revendications territoriales, ainsi que dans la mise en œuvre des ententes de règlement de Lake Nipigon (2005), Rainy River (2005) et Sand Point (2006).



Également en 2006-2007, l'Ontario, des représentants des Six Nations et le gouvernement fédéral ont commencé à négocier les droits territoriaux des Six Nations. Les négociateurs du SAAO ont coopéré avec les Haudenosaunee/Six Nations en vue de tempérer la volatilité causée par le différend territorial et consulté toutes les parties touchées afin d'atténuer l'impact de la situation. Le SAAO a mis sur pied une équipe de négociation et un bureau satellite à Brantford, lequel amène des comités interministériels à résoudre les problèmes associés au différend territorial à Caledonia et les griefs sous-jacents dans le contexte plus général du territoire Haldimand. Le Secrétariat a aussi réussi à bonifier l'engagement du gouvernement fédéral.

Le SAAO a pris des mesures visant à assurer une gestion des paiements de transfert du gouvernement aux organisations autochtones qui soit conforme aux principes comptables reconnus et aux directives applicables du gouvernement.



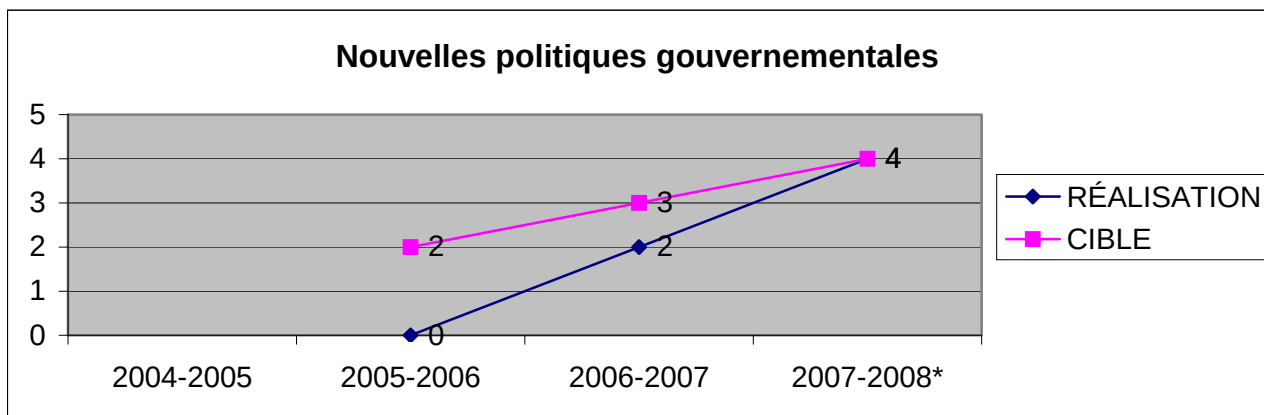
MESURES DE LA PERFORMANCE

Le Secrétariat a mis en place des mesures de la performance qui évaluent tous ses domaines d'activités principaux, afin d'établir des engagements et des normes qui permettront de surveiller les progrès accomplis et les réalisations.

Élaboration des politiques et coordination

Mesure de la performance : Initiatives gouvernementales plus efficaces et stratégiques, et élaboration de politiques destinées à mettre en œuvre les priorités partagées avec les peuples autochtones.

Énoncé des résultats : Le nombre de nouvelles politiques gouvernementales élaborées aux termes de la « Nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones » est passé, depuis la date de prise d'effet de la nouvelle approche en juin 2005, à deux en 2006-2007 et devrait atteindre le nombre de quatre d'ici la fin de l'exercice 2007-2008.



NOTE : La mise en œuvre de la « Nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones » en juin 2005 a donné lieu à une nouvelle mesure de la performance et à une nouvelle base de référence en date de 2005-2006.

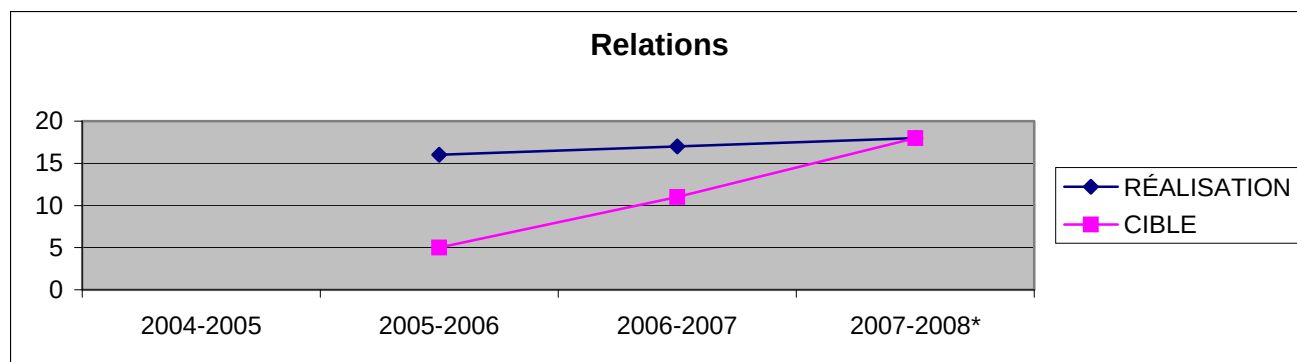
* Projection.



Relations

Mesure de la performance : Établissement de relations plus solides et efficaces avec les peuples autochtones.

Énoncé des résultats : Le nombre de nouveaux processus de relations établis par la mise en œuvre de la « Nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones » s'est accru, passant de 16 à la date de la mise en œuvre de la nouvelle approche en juin 2005 à 17 en 2006-2007; on vise à ce que ce nombre atteigne 18 d'ici la fin de 2007-2008.



NOTE : La mise en œuvre de la « Nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones » en juin 2005 a donné lieu à une nouvelle mesure de la performance et à une nouvelle base de référence en date de 2005-2006.

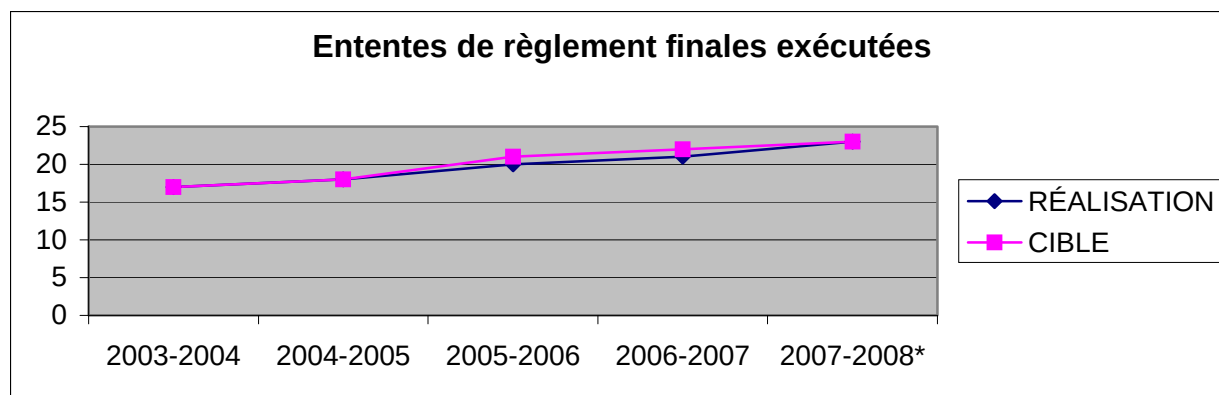
** Projection.*



Revendications territoriales et autres questions territoriales

Mesure de la performance : Nombre plus élevé d'ententes de règlement finales exécutées au sujet des revendications territoriales et autres questions territoriales en Ontario.

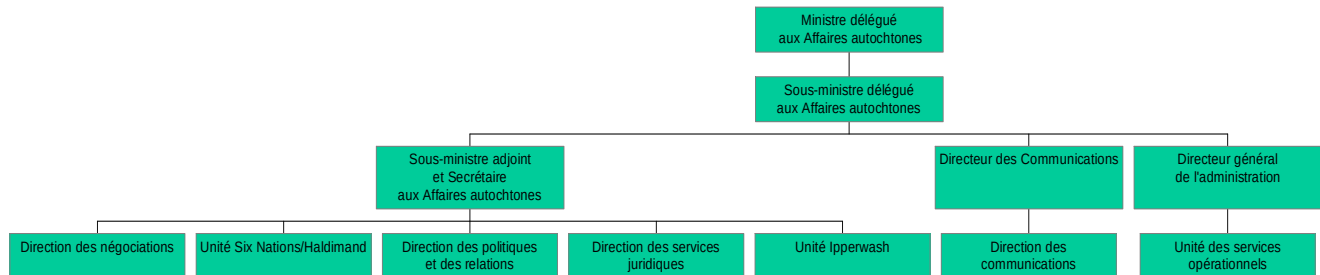
Énoncé des résultats : Le nombre d'ententes de règlement finales exécutées au sujet des revendications territoriales et autres questions territoriales en Ontario s'est accru, passant de 17 en 2003-2004 à 21 en 2005-2006; d'après les prévisions, il devrait atteindre 23 en 2007-2008.



NOTE : * Projection.



Organigramme du ministère





Législation

Les lois à l'égard desquelles le ministre délégué aux Affaires autochtones a une certaine responsabilité sont les suivantes :

- Loi approuvant, mettant en œuvre et déclarant valides certaines conventions entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario, Reed Inc., Great Lakes Forest Products Ltd., la bande indienne d'Islington et la bande indienne de Grassy Narrows
(Loi de 1986 sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure))
- An Act respecting Land on Manitoulin Island, Barrie Island et Cockburn Island
(Manitoulin, Barrie and Cockburn Islands Land Act, 1990)

Organismes, conseils et commissions

Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes de Grassy Narrows et d'Islington : Le Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes de Grassy Narrows et d'Islington a été créé aux termes de la *Loi de 1986 sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)*.

Le Comité administre le Fonds d'aide aux personnes des bandes de Grassy Narrows et d'Islington souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure. Il examine les demandes d'indemnité déposées par des membres des Premières nations de Grassy Narrows et d'Islington déclarant souffrir des effets de la contamination du réseau hydrographique English-Wabigoon par le mercure, et recommande le versement d'indemnités provenant du Fonds aux requérants approuvés.

Le Secrétariat contribue chaque année aux charges de fonctionnement du Comité, à raison de 50 000 \$, que double le gouvernement fédéral. En outre, le Secrétariat a la responsabilité de surveiller la base d'actif du Fonds d'aide aux personnes souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure, duquel proviennent les indemnités versées aux requérants approuvés.

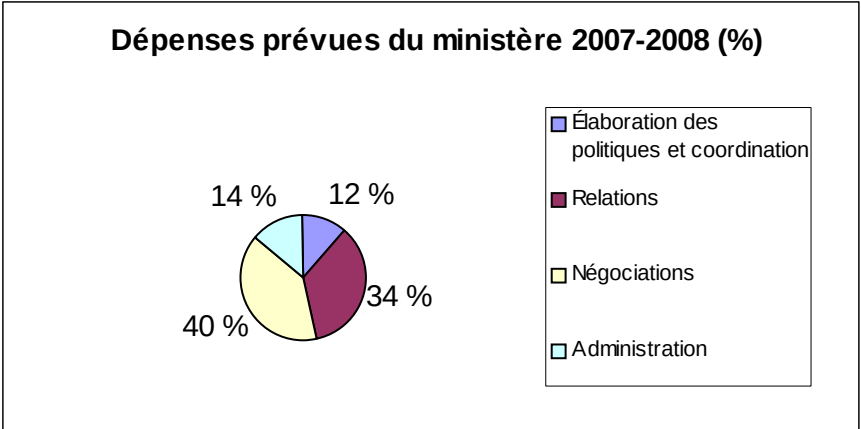


INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2007-2008 (M\$)**Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario****Tableau 1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit**

Le mandat du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario est de représenter le gouvernement dans les affaires autochtones, de protéger les intérêts du gouvernement, de remplir ses obligations juridiques et de travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral au bien-être des peuples autochtones de l'Ontario.

Crédits et programmes	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2006-2007 \$	Variations %	Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Crédit 2001	28 365 000	7 722 000	37,4	20 643 000	24 416 900	50 029 557
Total, y compris mandats spéciaux	28 365 000	7 722 000	37,4	20 643 000	24 416 900	50 029 557
Moins : mandats spéciaux	—	—	—	—	—	—
Total à voter	28 365 000	7 722 000	37,4	20 643 000	24 416 900	50 029 557
Mandats spéciaux	—	—	—	—	—	—
Crédits législatifs	—	—	—	—	—	—
Redressement de consolidation	—	—	—	—	—	—
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	28 365 000	7 722 000	37,4	20 643 000	24 416 900	50 029 557
Actif						
Crédit 2001	—	—	—	—	—	—
Total à voter	—	—	—	—	—	—
Crédits législatifs	—	—	—	—	—	—
Total à voter – Actif	—	—	—	—	—	—



**Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit**

SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le mandat du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario est de représenter le gouvernement dans les affaires autochtones, de protéger les intérêts du gouvernement, de remplir ses obligations juridiques et de travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral au bien-être des peuples autochtones de l'Ontario.

Crédits et programmes	Prévisions 2007-2008 *	Variations par rapport aux prévisions de 2006-2007	Variations	Prévisions 2006-2007 *	Chiffres réels provisoires * 2006-2007	Chiffres réels 2005-2006
	\$	\$	%	\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Crédit 2001	28 365 000	7 722 000	37,4	20 643 000	24 416 900	50 029 557
Total, y compris mandats spéciaux	28 365 000	7 722 000	37,4	20 643 000	24 416 900	50 029 557
Moins : mandats spéciaux	–	–	–	–	–	–
Total à voter	28 365 000	7 722 000	37,4	20 643 000	24 416 900	50 029 557
Mandats spéciaux	–	–	–	–	–	–
Crédits législatifs	–	–	–	–	–	–
Redressement de consolidation	–	–	–	–	–	–
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	28 365 000	7 722 000	37,4	20 643 000	24 416 900	50 029 557
Actif						
Crédit 2001	–	–	–	–	–	–
Total à voter	–	–	–	–	–	–
Crédits législatifs	–	–	–	–	–	–
Total à voter – Actif	–	–	–	–	–	–

* Les prévisions du dernier exercice sont retraitées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario.

Pour d'autres renseignements financiers, voir :

www.fin.gov.on.ca



Rapport annuel 2005-2006

Réalisations du ministère

Le Secrétariat a obtenu des résultats dans les trois domaines principaux de son mandat, en 2005-2006.

La coordination ministérielle des affaires autochtones et les relations ont progressé grâce aux activités suivantes du SAAO :

- Il a continué de développer des relations solides avec les communautés autochtones et le gouvernement fédéral, notamment par les préparatifs de la Rencontre des premiers ministres (lien avec la priorité de servir l'intérêt public).
- Il a participé à la Rencontre des premiers ministres sur les questions autochtones, ayant notamment pour objet les déterminants de la santé, qui s'est tenue les 24 et 25 novembre 2005 à Kelowna (C.-B.).
- Il a participé activement au Forum intergouvernemental de juin 2005 entre les dirigeants des Premières nations de l'Ontario les ministres et représentants de l'Ontario et du gouvernement fédéral; il s'agissait du premier forum du genre en plus de sept ans.
- Il a continué de faire progresser la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones en mettant sur pied la rencontre inaugurale de la Table du Nord, le 21 mars 2006.

Les revendications territoriales et autres questions territoriales ont progressé grâce aux activités suivantes du SAAO :

- Il a signé une entente de règlement définitif sur la revendication territoriale de Rainy River en mai 2005.
- Il a conclu une entente portant règlement sur la tenure à bail avec Turton Penn (Mohawks de la baie de Quinte) en novembre 2005.
- Il a signé une entente de règlement définitif avec la Première nation ojibway du lac Nipigon en octobre 2005.
- Il a signé une entente définitive avec la Première nation de Sand Point en 2006.
- Il a parachevé la mise en œuvre de deux ententes de règlement sur des revendications territoriales.
- Ces règlements ont amené le nombre total de revendications dont le règlement est prévu d'ici la fin de l'exercice 2007-2008 à cinq sur six.
- En date de février 2006, 13 revendications faisaient l'objet de négociations actives.

Le SAAO veille à assurer une gestion des paiements de transfert du gouvernement aux organisations autochtones qui soit conforme aux principes comptables reconnus et aux directives applicables du gouvernement.

**Tableau 1 : Dépenses ministérielles**

	Dépenses ministérielles réelles (M\$) 2005-2006
Fonctionnement	48,4
Immobilisations	1,6
Effectif (au 31 mars 2006)	62,8



Rapport annuel 2006-2007

Réalisations du ministère

Le Secrétariat a obtenu des résultats dans les trois domaines principaux de son mandat, en 2006-2007.

La coordination ministérielle des affaires autochtones et les relations ont progressé grâce aux activités suivantes du SAAO :

- Il a publié le *Projet de lignes directrices à l'intention des ministères concernant les consultations avec les peuples autochtones sur les droits ancestraux et les droits issus de traités*.
- Il a mis à contribution les ministères et les sociétés d'État de toute la fonction publique de l'Ontario et offert de la formation et des conseils sur des questions relatives à la consultation et à la participation des peuples et communautés autochtones.
- Il a continué de progresser dans la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones, notamment par des processus de relations bilatérales et tripartites tels que la Table du Nord et le Forum des relations intergouvernementales.
- En prévision du rapport sur l'enquête sur Ipperwash, il a mis sur pied une unité qui travaillera au sein du Secrétariat et dirigera l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de la réponse du gouvernement au rapport d'enquête.

Les revendications territoriales et autres questions territoriales ont progressé grâce aux activités suivantes du SAAO :

- Il a géré les problèmes associés au différend territorial à Caledonia par l'engagement initial de négociations directes avec les protestataires autochtones (dont la base a suscité l'appui de la communauté et, en bout de ligne, celui du tribunal, au processus de négociation); fourni l'aide et l'intervention immédiates par la mise sur pied d'une équipe de négociation et d'un bureau satellite à Brantford; fourni un appui au gouvernement en bonifiant l'engagement et le leadership du gouvernement fédéral dans ce dossier; dirigé des comités interministériels appelés à résoudre les problèmes associés au différend territorial à Caledonia et les griefs sous-jacents dans le contexte plus général du territoire Haldimand.
- Il a continué de faire progresser 12 autres revendications territoriales actives, de même que la mise en œuvre des ententes de règlement de Lake Nipigon (2005), Rainy River (2005) et Sand Point (2006).
- Il a réussi à mettre en œuvre des consultations publiques pour la Première nation de Fort William (novembre 2006) et pour celle de Michipicoten (décembre 2006).

Le SAAO veille à assurer une gestion des paiements de transfert du gouvernement aux organisations autochtones qui soit conforme aux principes comptables reconnus et aux directives applicables du gouvernement.

**Tableau 2 : Dépenses ministérielles**

	Dépenses réelles provisoires du ministère (M\$) 2006-2007
Fonctionnement	21,0
Immobilisations	3,4
Effectif (au 31 mars 2007)	69,8



Renseignements supplémentaires :

Nous vous invitons à nous faire part de vos questions ou commentaires sur le Budget des dépenses et planification axée sur les résultats du ministère, en communiquant avec :

Bureau du ministre délégué aux Affaires autochtones
Édifice Whitney, bureau 6630
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3
416-314-2301

ou

Direction des communications
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario
720, rue Bay, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2K1
416-326-4740

Pour plus de détails sur le ministère et ses programmes, consultez le site Web du ministère, à l'adresse www.aboriginalaffairs.osaa.gov.on.ca.